

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

 Code: **TC86000**
 Dénomination: **TAMPÓN solución pH 10,00 ± 0,02**
1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

 Dénomination/Utilisation: **Réactif pour le laboratoire et pour le contrôle de processus.**
1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

 Raison Sociale: **TITOLCHIMICA SPA**
 Adresse: **VIA S.PIETRO MARTIRE 1054**
 Localité et Etat: **45030 PONTECCHIO POLESINE (RO)**
ITALIA
Tél. +39425492644

Courrier de la personne compétente,

 personne chargée de la fiche de données de sécurité: **utecnico@titolchimica.it**

Fournisseurs

 : **TITOLCHIMICA SPA**
1.4. Numéro d'appel d'urgence

 Pour renseignements urgents s'adresser à **INRS: +33(0)1.45.42.59.59**

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP). Néanmoins, contenant des substances dangereuses à une concentration telle qu'elle doit être déclarée à la section 3, le produit nécessite une fiche des données de sécurité contenant des informations appropriées, conformément au Règlement (UE) 2020/878.

Classification e indication de danger: --

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger: --

Mentions d'avertissement: --

Mentions de danger:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence: --

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
Tétraborate disodique, anhydre		
CAS 1330-43-4	0,1 – 0,25	Repr. 1B H360FD, Eye Irrit. 2 H319
CE 215-540-4		
INDEX 005-011-01-1		
Règ. REACH 01-2119490790-32-XXXX		
Iodure de mercure (44% - élément métallique)		
CAS 7774-29-0	<0,01	Acute Tox. 1 H310, Acute Tox. 2 H300, Acute Tox. 2 H330, STOT RE 2 H373, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: 1, A STOT RE 2 H373: ≥ 1%
CE 231-873-8		ETA Oral: 5,001 mg/kg, ETA Dermal: 5 mg/kg, ETA Inhalation aérosols/poussières: 0,051 mg/l
INDEX 080-002-00-6		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Aucun épisode ayant causé des dommages au personnel chargé de l'utilisation du produit n'a été répertorié. En cas de nécessité, les mesures générales suivantes soins doivent être prises:

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

YEUX et PEAU: Laver à grande eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'y a pas d'incidents connus de santé attribuables au produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas inflammable et ne nourrit pas de flammes.

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

TC86000 - TAMPÓN solución pH 10,00 ± 0,02Remplace la révision:4
Imprimé le: 26/03/2018

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aérez la pièce avant d'intervenir.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne jetez pas les résidus dans le système d'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir les fuites avec un matériau absorbant; collecter le plus possible de la masse résultante (à envoyer en traitement de récupération) et éliminer le reste avec des jets d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations sur les risques pour l'environnement, la santé et les moyens de protection, reportez-vous aux autres sections de la fiche.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Références réglementaires:

ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2022

TC86000 - TAMPÓN solución pH 10,00 ± 0,02

 Remplace la révision:4
 Imprimé le: 26/03/2018

Tétraborate disodique, anhydre
Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3
				ppm
VLEP	ITA	2	6	ACGIH

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	2,02	mg/l
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	13,7	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	5,4	mg/kg/d

Santé –
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	
Inhalation						VND	6,7 mg/m3
Dermique						VND	316,4 mg/kg/day

Sodium hydroxyde
Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3
				ppm
TLV-ACGIH			2 (C)	URT, eye, & skin irr

Santé –
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	
Inhalation			1 mg/m3	VND			1 mg/m3

Iodure de mercure
Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3
				ppm
VLEP	ITA	0,02		PEAU (come Hg)
OEL	EU	0,02		(come Hg)
TLV-ACGIH		0,025		PEAU A4, IBE

Iodure de potassium
Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3
				ppm
TLV-ACGIH			0,01	A4; Hypothyroidism; URT irr
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC				
Valeur de référence en eau douce			0,007	mg/l

TC86000 - TAMPÓN solución pH 10,00 ± 0,02

 Remplace la révision:4
 Imprimé le: 26/03/2018

Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,007	mg/kg/d
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	0,3	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,0397	mg/kg

Santé –
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		0,01 mg/kg bw/d		0,01 mg/kg bw/d				
Inhalation				0,035 mg/m3				0,07 mg/m3
Dermique				1 mg/kg bw/d				1 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

Tétraborate disodique, anhydre
 PNEC faisant référence à B.

Iodure de mercure

méthode d'échantillonnage : <https://amcaw.ifa.dguv.de/amcaw/substances/methods/d82f1d81-fbee-44e2-b751-6c13af13f07c> (Mercure) ;

Mercure élémentaire IBE : 20ug/g de créatine

Mercure, formes inorganiques et élémentaires :

Notations : Cuir, A4, BEI

Effets critiques : lésions du système nerveux central, lésions des reins.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de perméabilité.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387).

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

TC86000 - TAMPÓN solución pH 10,00 ± 0,02

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide transparent	
Couleur	incolore	
Odeur	inodore	
Point de fusion ou de congélation	0 °C	
Point initial d'ébullition	> 100 °C	
Inflammabilité	non inflammable	
Limite inférieur d'explosion	pas applicable	
Limite supérieur d'explosion	pas applicable	
Point d'éclair	pas applicable	
Température d'auto-inflammabilité	pas applicable	
pH	10	
Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité et/ou densité relative	1	
Densité de vapeur relative	pas disponible	
Caractéristiques des particules	pas applicable	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

En l'absence d'informations sur le mélange, les informations de la littérature sur les composants sont rapportées. Ces informations ne sont pas caractéristiques de la solution mais des composants dangereux.

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

TC86000 - TAMPÓN solución pH 10,00 ± 0,02Remplace la révision:4
Imprimé le: 26/03/2018

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

Tétraborate disodique, anhydre

Une réaction avec des agents réducteurs puissants tels que les hydrures métalliques, l'anhydride acétique ou les métaux alcalins générera de l'hydrogène gazeux qui peut créer un risque d'explosion.

Iodure de mercure

Réagit à: métaux alcalins, composés halogénés.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

Iodure de mercure

Se décompose si exposé à: hautes températures.

Éviter l'exposition à: lumière.

10.5. Matières incompatibles

Tétraborate disodique, anhydre

Agents réducteurs forts, anhydride acétique, hydrures métalliques, métaux alcalins.

Iodure de mercure

Incompatible avec: métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Iodure de mercure

acide iodidrique, iode, oxydes de mercure.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Tétraborate disodique, anhydre

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Tétraborate disodique, anhydre

Ingestion, contact avec la peau, inhalation

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Tétraborate disodique, anhydre

Des intoxications chroniques extrêmement rares peuvent provoquer des troubles digestifs.

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TC86000 - TAMPÓN solución pH 10,00 ± 0,02Remplace la révision:4
Imprimé le: 26/03/2018**TOXICITÉ AIGUË**

ATE (Inhalation) du mélange: Non classé (aucun composant important)
ATE (Oral) du mélange: Non classé (aucun composant important)
ATE (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)

Tétraborate disodique, anhydre

LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg coniglio
LD50 (Oral): 5560 mg/kg ratto

- Ingestion : Une faible toxicité aiguë par voie orale peut provoquer des affections notamment des douleurs abdominales avec brûlures, des nausées et des vomissements. LD50 (rat) : 6000 mg/Kg
- Inhalation : l'inhalation des vapeurs provoque une irritation des voies respiratoires inférieures et supérieures avec toux et difficultés respiratoires ; à des concentrations plus élevées, il peut également provoquer un œdème pulmonaire.
- Le contact avec les yeux peut provoquer une très légère irritation et de légères rougeurs.
- Contact avec la peau : non irritant

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Tétraborate disodique, anhydre

Effets légèrement irritants pour les yeux et les voies respiratoires supérieures.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Tétraborate disodique, anhydre

Aucune preuve de cet effet n'a été trouvée.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Tétraborate disodique, anhydre

Aucune preuve de cet effet n'a été trouvée.

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Tétraborate disodique, anhydre

Aucune preuve de cet effet n'a été trouvée.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Tétraborate disodique, anhydre

Des études sur des rats, des souris et des chiens nourris à fortes doses ont indiqué des effets néfastes sur la fertilité et ont montré des effets nocifs sur le fœtus, tels qu'une perte de poids et un développement squelettique moindre. Les doses administrées étaient en excès anormal de celles que pouvaient prendre des humains professionnellement exposés.

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

Informations pas disponibles

TC86000 - TAMPÓN solución pH 10,00 ± 0,02Remplace la révision:4
Imprimé le: 26/03/2018Effets néfastes sur le développement des descendants

Informations pas disponibles

Effets sur ou via l'allaitement

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d'exposition

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d'exposition

Informations pas disponibles

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspects, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

Tétraborate disodique, anhydre

LC50 - Poissons	> 80 mg/l/96h (come B)
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 10 mg/l/72h (come B)
NOEC Chronique Poissons	> 2,9 mg/l (come B)
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	> 10 mg/l (come B)

12.2. Persistance et dégradabilité

TC86000 - TAMPÓN solución pH 10,00 ± 0,02Remplace la révision:4
Imprimé le: 26/03/2018

Tétraborate disodique, anhydre
NON rapidement dégradable

Iodure de mercure
NON rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Tétraborate disodique, anhydre
Le produit subit une hydrolyse dans l'eau avec formation d'acide borique non dissocié. L'acide borique ne subit pas de bioamplification à travers la chaîne alimentaire.

12.4. Mobilité dans le sol

Tétraborate disodique, anhydre
Le produit est soluble dans l'eau et est facilement absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.
EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

TC86000 - TAMPÓN solución pH 10,00 ± 0,02Remplace la révision:4
Imprimé le: 26/03/2018**14.4. Groupe d'emballage**

pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006Substances contenues

Point	75	
Point	30	Tétraborate disodique, anhydre Règ. REACH: 01-2119490790-32-XXXX
Point	18	Iodure de mercure

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Tétraborate disodique, anhydre

Règ. REACH: 01-2119490790-32-XXXX

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

TC86000 - TAMPÓN solución pH 10,00 ± 0,02

Remplace la révision:4
Imprimé le: 26/03/2018

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

Tétraborate disodique, anhydre

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
Acute Tox. 1	Toxicité aiguë, catégorie 1
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H310	Mortel par contact cutané.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H330	Mortel par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train

TC86000 - TAMPÓN solución pH 10,00 ± 0,02Remplace la révision:4
Imprimé le: 26/03/2018

- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 17. Règlement (UE) 2019/1148
 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
 23. Règlement délégué (UE) 2023/707
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Fiche de sécurité n° 17/10/22. Révision complète de la version n° 4 du 26/03/18.